Vingt-huitième Année. — N° 88
Prix du numéro : 10 centimes

Mercredi 5 Novembre 1913
Bureaux : Rue de la Serre, 58

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— » 6.—
Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES
suisses 20 ct., offres et demandes de places 10 ct. la ligne, étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

Les boîtes contrôlées

Total de tous les bureaux.

1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier	60,224	213,566	273,790
Février	65,682	239,090	304,772
Mars	67,480	237,326	304,806
Avril	66,300	220,285	286,585
Mai	67,119	244,959	312,078
Juin	65,560	236,962	302,522
Juillet	67,861	237,855	305,716
Août	78,143	281,693	359,836
Septembre	71,230	261,938	333,168
Octobre	82,389	277,156	359,545

1913

Janvier	54,547	218,659	273,206
Février	52,950	243,974	296,924
Mars	56,279	235,164	291,443
Avril	60,556	262,950	323,506
Mai	62,330	232,633	294,963
Juin	61,925	240,675	302,600
Juillet	75,259	244,954	320,213
Août	68,280	257,045	325,325
Septembre	74,754	253,020	327,774
Octobre	89,811	280,488	370,299

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier	41,869	2,954	44,823
Février	45,600	2,803	48,403
Mars	46,258	5,099	51,357
Avril	46,198	4,742	50,940
Mai	45,343	4,737	50,080
Juin	45,345	4,626	49,971
Juillet	46,636	5,726	52,362
Août	55,221	5,027	60,248
Septembre	49,991	5,656	55,647
Octobre	57,633	5,306	62,939

1913

Janvier	35,677	5,111	40,788
Février	36,555	8,041	44,596
Mars	37,710	2,640	40,350
Avril	40,623	4,424	45,047
Mai	41,768	3,317	45,085
Juin	42,218	3,050	45,268
Juillet	51,615	2,162	53,777
Août	45,187	1,998	47,185
Septembre	53,918	2,286	56,204
Octobre	64,762	2,093	66,855

Bureau de Bienne.

1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier	4,278	27,082	31,360
Février	3,895	27,115	31,010
Mars	4,331	27,702	32,033
Avril	3,936	25,804	29,740
Mai	4,703	26,538	31,241
Juin	4,797	28,120	32,917
Juillet	4,878	29,365	34,243
Août	5,248	32,316	37,564
Septembre	4,479	31,428	35,907
Octobre	5,792	31,552	37,344

1913

Janvier	3,956	24,486	28,442
Février	3,258	23,835	27,093
Mars	3,575	24,402	27,977
Avril	3,383	28,060	31,443
Mai	4,134	23,383	27,517
Juin	4,168	24,346	28,514
Juillet	5,341	31,249	36,590
Août	5,690	28,372	34,062
Septembre	4,934	28,880	33,814
Octobre	5,130	34,678	39,808

Bureau du Locle.

1912

	Boîtes or	Boîtes argent	Total
Janvier	10,218	12,051	22,269
Février	11,286	10,483	21,769
Mars	11,366	11,588	22,954
Avril	10,996	9,642	20,638
Mai	10,812	12,997	23,809
Juin	10,599	10,877	21,476
Juillet	10,909	11,756	22,665
Août	11,902	14,283	26,185
Septembre	10,922	14,434	25,356
Octobre	12,572	13,987	26,559

1913

Janvier	10,510	10,832	21,342
Février	8,775	12,135	20,910
Mars	9,679	8,779	18,458
Avril	10,558	10,949	21,507
Mai	10,683	11,563	22,246
Juin	9,849	11,129	20,978
Juillet	11,274	11,056	22,330
Août	11,135	10,850	21,985
Septembre	9,621	12,892	22,513
Octobre	11,639	12,258	23,897

Résultat des dix premiers mois :

	1912	1913
Boîtes or	691.988	656.691
» argent	2.450.830	2.469.562
Total	3.142.818	3.126.253

Il y a donc diminution de 35.297 boîtes or, mais augmentation de 18.732 boîtes argent sur la période correspondante de 1912.

Programme de M. W. Wilson Président des Etats-Unis d'Amérique

Dans un livre qu'il va publier, le Président des Etats-Unis d'Amérique a formulé tout un programme. En voici quelques passages, très intéressants :

Le progrès.

Si vous ne mettez pas les lois d'accord avec les faits, tant pis pour les lois, non pour les faits ; c'est toujours la loi qui se traîne à la suite, à la remorque des faits. Il n'y a de danger que pour la loi qui se jette en avant des faits, qui provoque d'abord pour ne faire ensuite que suivre des projets touffus et de pure imagination.

Tout ce que les gens de progrès demandent ou désirent, c'est qu'il soit permis — en un siècle où le « développement », l'« évolution » ne sont que des termes scientifiques — d'interpréter la Constitution selon le principe de Darwin ; tout ce qu'ils demandent, c'est qu'on reconnaisse ce fait : une nation est quelque chose de vivant, et non pas une machine.

La plupart de nos lois ont été faites à une époque où l'employeur et les employés se connaissaient l'un l'autre, connaissaient le caractère l'un de l'autre, étaient associés l'un avec l'autre, traitaient de l'un à l'autre d'homme à homme. Ce n'est plus le cas.

La vérité, c'est que tous nous sommes pris dans un grand système économique qui n'a point de cœur.

Le programme de M. Wilson

Il nous faut donner du cœur au peuple, en chassant de la politique, des affaires et de l'industrie tout ce qui est sans cœur.

Nous avons à faire tomber les entraves des affaires en mettant fin aux faveurs du tarif, aux différences de traitement des chemins de fer, aux refus de crédit, à toutes les façons qu'on a d'handicaper injustement les petits. Nous avons à humaniser l'industrie — et pas par les trusts — mais par l'action directe de la loi qui garantisse la protection contre les accidents et l'indemnité en cas de blessures, qui garantisse les conditions sanitaires, le nombre convenable des heures de travail, le droit de s'organiser, et tout ce que la conscience du pays demande comme n'étant que le droit du travailleur. Nous avons à encourager et à inspirer notre peuple par des perspectives

certaines de justice sociale et de récompense légitime, en lui faisant voir toutes grandes ouvertes les portes de la fortune pour tous.

Nous voici en face d'une révolution — non une révolution sanglante ; l'Amérique n'est pas faite pour répandre le sang — mais une révolution silencieuse par laquelle l'Amérique affirmera qu'elle tient à remettre en pratique l'idéal qu'elle a toujours professé, à s'assurer un gouvernement dévoué à l'intérêt général et non aux intérêts particuliers.

Les clauses administratives du nouveau tarif douanier américain

Nous reproduisons ci-dessous les dispositions administratives qui règlent l'application du nouveau tarif américain. On verra que les protestations soulevées par le texte primitif de ces dispositions, protestations dont nous nous sommes fait l'écho, n'ont guère eu de succès.

1. Clause relative aux sous-évaluations.

« I. — Si l'évaluation d'un article ou d'une marchandise importée soumise à un droit *ad valorem* ou à un droit basé et déterminé en quelque façon par la valeur, excède la valeur déclarée à l'entrée, il sera perçu et encaissé additionnellement aux droits imposés par la loi sur cette marchandise 1 % de l'evaluation totale officielle, sur chaque 1 % de l'excédent de cette évaluation sur la valeur déclarée à l'entrée ».

Cette surtaxe pour sous-évaluation est limitée à 75 % de la valeur officielle et si la valeur déclarée dépasse cette limite de 75 % la déclaration sera qualifiée frauduleuse et la marchandise confisquée.

2. Communication des livres maintenue.

Une autre clause qui a produit une émotion considérable dans le courant de l'année est celle de la communication des livres aux fonctionnaires de la douane. Malgré tous les efforts tentés pour la faire disparaître de la loi douanière américaine, cette clause est insérée dans le bill et recevra son exécution. Voici le texte, à peine amendé dans sa rédaction, de cette disposition :

« U. — Si une personne, des personnes, corporations ou autres corps quelconques, vendant, expédiant, consignant ou fabriquant des marchandises exportées aux Etats-Unis, évitent ou refusent de se soumettre à l'inspection des livres, registres ou comptes concernant la valeur ou la classification de ces marchandises, par un fonctionnaire des Etats-Unis dûment accrédité pour faire des recherches et lorsqu'il en sera chargé, le secrétaire du Trésor aura tout pouvoir, en cas de refus, d'imposer un droit supplémentaire de 15 % *ad valorem* sur toutes ces marchandises au moment de leur importation aux Etats-Unis ».

« V. — Si une personne, des personnes, corporations ou autres corps quelconques engagés dans l'importation des marchandises aux Etats-Unis ou dans le trafic de ces marchandises importées évitent ou refusent de soumettre les livres, registres ou comptes concernant la valeur ou la classification de ces marchandises importées, à l'inspection des fonctionnaires des Etats-Unis dûment autorisés sur ordre du fonctionnaire en chef de Douanes du port où la marchandise est introduite, le secrétaire du Trésor aura discrétionnairement le pouvoir d'imposer des droits supplémentaires de 15 % tant que durera le refus, sur toutes marchandises consignées, importées ou expédiées et sur toute marchandise prête à être livrée à toute personne, toutes personnes ou corporations ou autres corps quelconques se refusant aussi d'obéir à la loi ».

3. Réduction du droit de 5 % sur les marchandises transportées par navires américains.

Le nouveau tarif américain contient une clause conçue comme suit :

« A discount of 5 % on all duties imposed by « this Act shall be allowed on such goods, wares, « and merchandise as shall be imported in ves« sels admitted to registration under the laws of « the United States: *provided*, that nothing in « this subsection shall be so construed as to « abrogate or in any manner impair or affect the « provisions of any treaty concluded between « the United States and any foreign nation. »

(Un escompte de 5 % sur tous les droits imposés par la présente loi sera accordé pour tous les objets, produits et marchandises qui seront transportés sur des vaisseaux admis à l'enregistrement conformément aux lois des Etats-Unis : *à condition* qu'aucune disposition de la présente sous-section ne soit en contradiction avec les dispositions des traités conclus entre les Etats-Unis et un pays étranger quelconque, ou abroge ou affaiblisse les dispositions de ces traités).

D'après des renseignements que nous avons reçus de Berne, la clause n'a pas encore été mise en vigueur; les douanes ont reçu pour instructions de percevoir jusqu'à nouvel ordre les droits en entier, sans tenir compte du pavillon, et il va sans dire que les importateurs paient les taux sous protêt afin de s'assurer la restitution éventuelle des 5 %.

Les Etats européens ayant droit, en vertu de leurs traités de commerce et de navigation avec les Etats-Unis, au même traitement de faveur, soit que leurs vaisseaux portent des marchandises nationales, ou de n'importe quel autre pays, sont :

L'Autriche-Hongrie, le Danemark, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède, la Norvège, l'Italie et l'Espagne. Les Etats-Unis reconnaissent, sauf erreur, ce droit à la Prusse, mais non à toute l'Allemagne. La France réclame le même traitement en se basant sur son traité de 1822. Quant à la Grande-Bretagne, son pavillon est assimilé à celui des Etats-Unis, mais seulement en ce qui concerne les marchandises nationales, soit britanniques. Du reste, l'Angleterre n'admet, paraît-il, au transit, que les montres répondant aux exigences du contrôle anglais, de sorte que cette voie ne peut être utilisée pour les articles ne remplissant pas cette condition.

La Suisse ne possède plus de stipulations lui garantissant le traitement de la nation la plus favorisée, parce que le gouvernement des Etats-Unis a dénoncé, le 23 mars 1899, les articles 8 à 12 du traité de commerce de 1850, qui renfermaient cette clause ; mais il va sans dire que les envois suisses arrivant aux ports américains sur des navires de l'un des pays mentionnés bénéficieront sans autres de la réduction de 5 %, pourvu que celle-ci soit accordée aux pavillons américain ou autres.

D'un dernier renseignement reçu de Washington il résulte que rien n'est décidé encore concernant l'application de la clause des 5 %, et que le Général Attorney Reynolds aurait annulé la détaxe.

Comme conclusion, le plus sage pour nos exportateurs sera vraisemblablement d'effectuer leurs envois par des navires belges ou hollandais, éventuellement italiens, et d'éviter les navires allemands, français ou anglais, jusqu'à ce que l'on soit parfaitement fixé sur cette question.

Contraventions pour infractions à la régale des postes

Il est arrivé fréquemment, depuis quelque temps, que des fabricants reçoivent de correspondants à l'étranger des envois contenant d'autres paquets à différentes adresses, qu'on les prie de remettre aux destinataires. Ce mode de faire constitue une infraction à la régale des postes.

L'article 4 de la loi fédérale sur les postes suisses du 5 avril 1910 stipule en effet que la poste a le droit exclusif du transport des envois fermés de toute nature qui ne dépassent pas le poids de 5 kilos, et l'article 5 ajoute qu'il est interdit de réunir en un seul envoi plusieurs des objets mentionnés à l'article 4 et destinés à différentes personnes.

L'article 5 de l'ordonnance sur les postes précise qu'un paquet doit être considéré comme fermé au sens de l'article 4 de la loi sur les postes, lorsqu'on ne peut en enlever le contenu sans rompre ou couper l'emballage ou sans employer des instruments. *Une ficelle nouée ne constitue pas une fermeture au sens de la loi sur les postes.*

D'après cela il n'y a pas contravention tant et aussi longtemps que les envois dont il s'agit seront simplement emballés dans du papier et ficelés, alors même qu'ils porteraient une adresse et qu'ils seraient affranchis au moyen de timbres-poste ; par contre, ces envois ne doivent pas être contenus dans des caisses clouées, du papier d'emballage collé, ou munis de cachets de cire.

Il serait désirable de pouvoir donner à ces prescriptions de la loi suisse sur les postes toute la publicité voulue auprès de la clientèle étrangère ; nous prions en particulier les lecteurs étrangers de la *Fédération Horlogère* de vouloir bien en prendre note.

M. Lloyd George entend défendre les commerçants de détail

M. Lloyd George continue à travailler activement à restreindre les droits exorbitants des propriétaires, pour le plus grand bien des travailleurs de tout ordre Jeudi dernier, il a reçu une délégation de toutes les branches du commerce de détail, ayant à sa tête M. Evans, secrétaire général de la ligue des locataires urbains, venue pour lui présenter ses doléances au sujet du système de location à bail.

— Ce système a expliqué M. Evans, est pour les commerçants au détail une source de difficultés, de pertes et d'injustices très grande. Il n'existe, à cause de lui, aucune sécurité, aucune garantie de stabilité pour les détaillants. Tous les ans, un grand nombre d'entre eux sont obligés d'abandonner leurs magasins et perdent ainsi la clientèle qu'ils s'étaient formée par leur travail.

« Cette clientèle étant généralement attachée aux locaux mêmes occupés par les commerçants, ceux-ci, pour ne pas perdre le fruit de leurs idées, de leur travail, de leurs efforts, se voient obligés de renouveler leurs baux aux conditions qu'il plaît aux propriétaires de leur imposer. »

Le chancelier de l'Echiquier a répondu que le gouvernement avait décidé, en vertu des principes d'équité qui doivent exister dans les rapports entre les hommes, et en considération également des intérêts véritables de la société, de protéger les commerçants contre les injustices dont ils se plaignent.

Pour cela le gouvernement fera siens les principes d'un projet de loi déjà déposé à la Chambre des communes. Ces principes sont les suivants :

Amélioration des baux arbitraires ou de nature à restreindre le développement des affaires ; indemnité pour la clientèle perdue en cas de rupture ; indemnité aussi pour les améliorations permanentes apportées par le locataire et qui augmentent la valeur locative des locaux.

M. Lloyd George a ajouté qu'un tribunal d'arbitrage composé de commerçants et d'hommes d'affaires serait institué pour régler les questions litigieuses entre propriétaires et locataires, comme les renouvellements de baux et autres points exposés par les délégués.

L'horlogerie au Canada

M. Henri Martin, agent commercial au Canada, écrit au *Bulletin commercial et industriel suisse :*

On m'a demandé à quelques reprises si des ouvriers horlogers suisses avaient la chance de trouver une occupation au Canada ; voici ce que l'on peut leur répondre :

Il n'y a dans le Dominion aucune fabrique d'horlogerie ; il est vrai que quelques maisons d'horlogerie en gros et quelques propriétaires de magasins s'intitulent « manufacturers of watches » mais aucune de ces maisons ne fabrique une pièce quelconque de montres et encore moins des montres complètes. Dans ces circonstances, il est évident qu'un ouvrier horloger ne saurait trouver du travail dans une fabrique ; il est vrai que quelques-uns sont employés chez les grossistes, les marchands d'horlogerie, ou dans les boutiques de réparations, mais les salaires ne sont pas élevés ; en conséquence, il y a lieu de décourager toute velléité d'émigration dans ce sens.

Consulats

M. Gustave Soler, vice-consul mexicain, à Berne, a été chargé par son gouvernement de la gérance provisoire du consulat général du Mexique, à Berne.

Nouvelles diverses

Pays admettant l'expédition par la poste aux lettres des matières d'or et d'argent, pierreries, bijoux et autres objets précieux. — La liste que nous avions publiée dans notre n° 73 du 13 septembre 1913 doit être

modifiée dans ce sens que le *Pérou n'accepte plus les envois de cette catégorie.*

Marché canadien. — D'après des renseignements de Montréal, le marché canadien serait actuellement assez encombré en ce qui concerne l'horlogerie, et la situation en particulier ne serait pas des plus favorable pour les articles soignés. Il est recommandé aussi aux fabricants d'horlogerie de s'entourer des renseignements voulus avant d'accepter des commandes.

Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Léopold Robert 14 et 16

Livres d'Etablissage en stock

Modèle A.	500 pages,	3 cart.	à la page,	reliure	extr.-sol.	fr. 26.—
» AA.	500 »	3 »	»	»	»	fr. 28.—
» B.	500 »	3 »	»	»	toile, cour.	fr. 19.—
» BB.	500 »	3 »	»	»	»	fr. 21.—
» C.	400 »	6 »	»	»	extr.-sol.	fr. 30.—
» CC.	400 »	6 »	»	»	toile, cour.	fr. 25.—
» D.	400 »	6 »	»	»	extr.-sol.	fr. 30.—
» E.	300 »	12 »	»	»	toile, cour.	fr. 25.—

Pour le dehors, port en sus. Feuilles spécimens à disposition.
Grand choix de **modèles spéciaux**, livrables sur commande.
Carnets d'écots de montres, fr. 1.25 pièce.

IMPORTATION ET EXPORTATION D'HORLOGERIE

pendant les mois de juillet et d'août 1913/12.

Métaux, orfèvrerie et bijouterie	IMPORTATION Juillet 1913	Juillet 1912	Août 1913	Août 1912	EXPORTATION Juillet 1913	Juillet 1912	Août 1913	Août 1912
Or non ouvré . . . . . kg netto	1,036	2,620	2,100	2,411	100	74	40	75
Argent non ouvré	7,693	6,943	5,474	6,416	1,189	631	678	557
Or monnayé	69	1,020	214	1,334	303	309	509	391
Argent monnayé	40,370	20,269	21,496	20,228	2,271	2,163	2,313	3,917
Orfèvrerie et argenterie . . .	1,190	1,217	751	947	129	69	93	103
Bijouterie vraie	880	812	671	814	163	174	135	170
Bijouterie fausse	53	65	44	56	1	—	1	—
Horloges et montres	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces	Pièces
Boîtes de montres, finies, nickel, etc.	20,608	13,281	20,432	11,036	162,798	161,629	178,477	208,641
— — — argent	357	106	481	235	24,437	20,783	23,549	23,643
— — — or . .	277	317	319	27	10,140	7,409	7,914	9,238
Montres nickel, etc.	2,877	1,043	3,283	2,048	636,261	582,992	683,544	672,618
— argent	243	300	279	297	250,846	248,022	280,255	306,608
— or	261	544	57	219	78,809	69,622	88,984	99,089
Chronogr., montres à répétit., etc.	1	—	19	—	2,050	3,235	2,320	3,529
Total . . .	24,624	15,591	24,870	13,862	1,165,341	1,093,692	1,265,043	1,323,366
Pièces détachées finies . q netto	13	15	15	12	137	140	165	174
Boîtes à musique, finies . . .	14	34	18	36	118	81	121	121
Verre								
Verre à vitres, de coul. naturelle	3,274	4,703	4,907	4,041	—	—	—	—
Verrerie de verre mi-blanc . .	788	348	325	562	7	3	9	83
— — incolore . .	1,579	2,298	1,625	2,525	27	32	34	29
— polie, gravée, etc.. .	721	944	777	770	18	17	13	13

Observations : 1° Où l'exportation dépasse l'importation, les chiffres sont imprimés en caractères gras. — 2° Les valeurs ne sont communiquées que trimestriellement.

Contrôle fédéral des ouvrages d'or et d'argent

Poinçonnement du mois d'Octobre 1913.

Bureaux	Boîtes de montres or	Boîtes de montres argent	Total
1. Bienne	5,130	34,678	39,808
2. Chaux-de-Fonds	64,762	2,093	66,855
3. Delémont	344	7,891	8,235
4. Fleurier	644	10,224	10,868
5. Genève	1,710	27,159	28,869
6. Granges (Soleure)	447	43,455	43,902
7. Locle	11,639	12,258	23,897
8. Neuchâtel	—	8,490	8,490
9. Noirmont	3,194	21,837	25,031
10. Porrentruy	—	32,176	32,176
11. Saint-Imier	1,583	25,728	27,311
12. Schaffhouse	358	2,844	3,202
13. Tramelan	—	51,655	51,655
TOTAL	89,811	280,488	370,299

Bureau fédéral des matières d'or et d'argent.

Berne, le 1er Novembre 1913.

Augmentation de 7422 boîtes or et de 3332 boîtes argent sur le mois correspondant de 1912.

Cote de l'argent

du 4 Novembre 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 108.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.
Change sur Paris . . . . . fr. 100.19

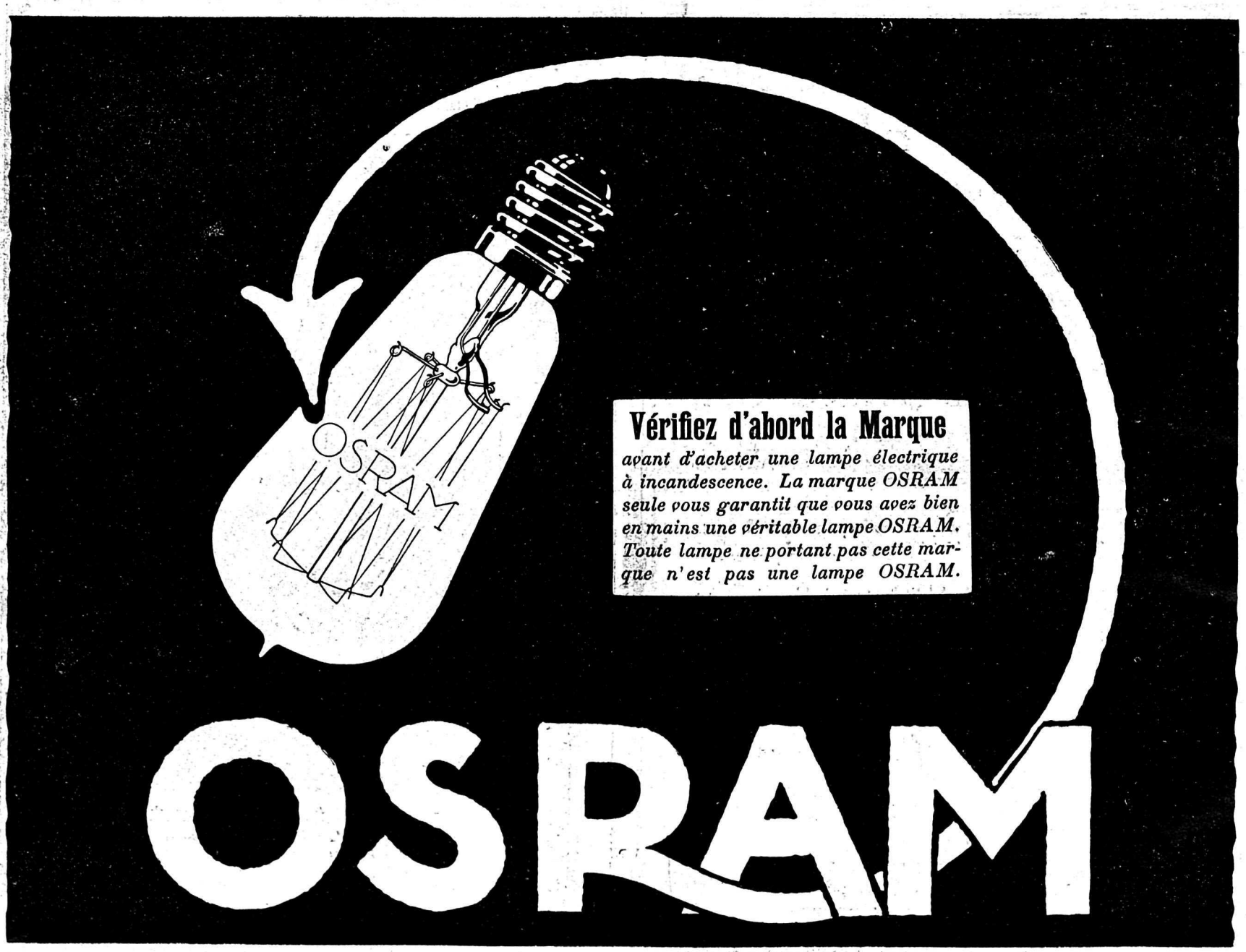

Fabrique d'Horlogerie

A. REYMOND

Tramelan

H 6631 J

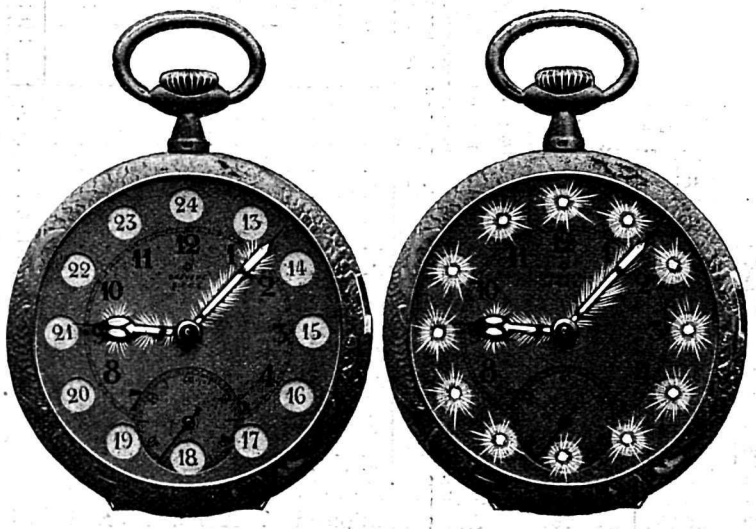

Nouvelle Montre brevetée 24 heures

avec cadran radium

Ateliers spéciaux pour la fabrication des cadrans émail et l'application de radium sur cadrans et aiguilles.

Qualité garantie. - Prix très avantageux.

Montres bracelets

véritable forme tonneau, 9‴ et 10 1/2‴ cylindre

Prix avantageux. — — **Prix avantageux.**

Albert KRAMER

Tramelan

2175

NICKELAGE, ARGENTAGE ET DORAGE

DE MOUVEMENTS

Spécialité de genres soignés

Louis Bandelier

Téléphone 1.80 **SAINT-IMIER** Rue des Roches

HERMANN FATTON

BIENNE

Aciers laminés pour horlogerie
Aciers pour étampes
Aciers rapides « Niagara Durex »
Aciers pour fraises
Aciers pour arbres
Aciers pour décolletages
Aciers en pieds
Aciers pour ressorts à boudin
Aciers pour ressorts de bascules H 207 U
Aciers Siemens-Martin et Bessmer 1448

Bureau technique, Bienne

Stand, 109

Spécialité : **Mesures linéaires de précision.**

Construction de calibres de montres en tous genres.

Modifications et réductions. Spécialité petit format dep. 18 m/m (8‴).

(Plans, plaques-mère, origines, etc.)

Dessins à grande échelle. — Travaux graphiques d'expositions.

Expert-Arbitre en matière industrielle.

Référence d'importantes fabriques. **C.-F. Berner-Deckelmann,**

anc. directeur d'école d'horlogerie et chef technique d'usines

2235 H 1321 U à Genève, Lyss et Bienne.

Bracelets cuir

de fabrication anglaise pour

Montre-bracelet H 20062 C 2335

Dimier Frères & Co
111, Paix, 111
La Chaux-de-Fonds

Dimier Bros & Co
46, Cannon Street
LONDON E. C.

La maison 2210

G. Taverna

via Carlo Alberto, 14, à **MILAN**

est acheteur de tout lot de montres occasion, genre italien en or 18 karats, argent et métal de 10‴ à 22‴.

Paiement au comptant. — **Références de 1er ordre à disposition.**

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

1315 **Reconvilier Watch Co (S. A.)** H 6044

Tous les genres **Roskopf**

Déposé.

Tous les genres **Roskopf**

Essayer notre montre

C'est l'adopter

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (Haefeli & Co), **Chaux-de-Fonds**

AUREA S. A.

Rue du Parc 150 Téléphone 6.74

LA CHAUX-DE-FONDS

Agence au Locle : Avenir 17.

Représentant pour la France, rue Louis Besquel 10, VINCENNES.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE

Décoration de Boîtes de Montres

en tous genres et tous pays

Grandes collections de Nouveautés à disposition

BUREAU ARTISTIQUE SPÉCIAL

Modèles réservés sur demande

Fabrique de Bijouterie, Orfèvrerie, Objets d'art

Bracelets extensibles décorés

H 20053 C 2035 La Maison ne fait pas la montre.

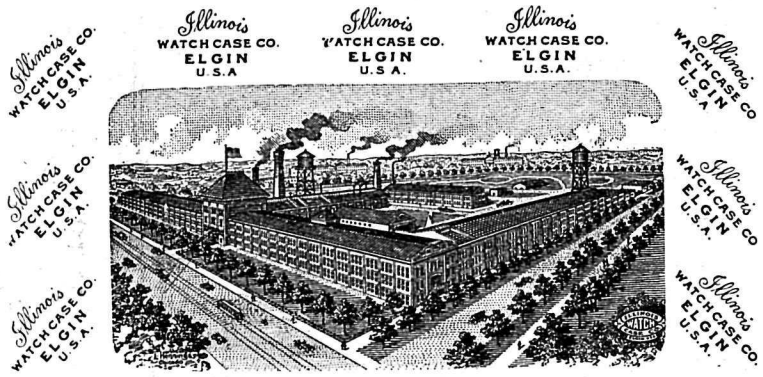

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR AMÉRICAINES

REPRÉSENTANT : ALBERT LECOULTRE TÉLÉPHONE 979

RUE NEUVE. 8

LA CHAUX-DE-FONDS

GOTH & Cº, Anvers - Bâle - St-Gall

Transports pour tous pays. Service spécial rapide pour montres et mouvements à prix avantageux par la

Dominion Express Company

par Anvers et par Liverpool.

Service d'**Anvers** : Saison d'été : départs chaque mercredi. Saison d'hiver : tous les quinze jours.

Service du **Hâvre** : Saison d'été et d'hiver : départs réguliers suivant liste spéciale.

Service de **Liverpool** : Saison d'été et d'hiver : Deux départs pr semaine pr vap. postaux.

2375 H 6692 Q

Renseignements gratuits, s'adresser à : **GOTH & Cº, Bâle.**

Schürch & Bohnenblust

NEUCHATEL H 27 N

Dépositaires des

ACIERS BŒHLER

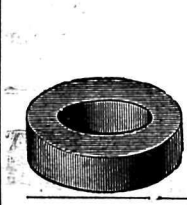

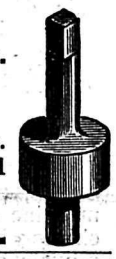

Qualités : Rapide à grande vitesse.
Spécial très dur. Diamant au Tungstène.
Extra mi-dur, pour fraises.
Extra-tenace dur, pr matrices, poinçons.
Franz Mayr Nº 3, pr arbres, laminoirs.
Panthère, pour étampes. 1421

Grand stock disponible.

Pièces forgées. **Prix de fabrique.**

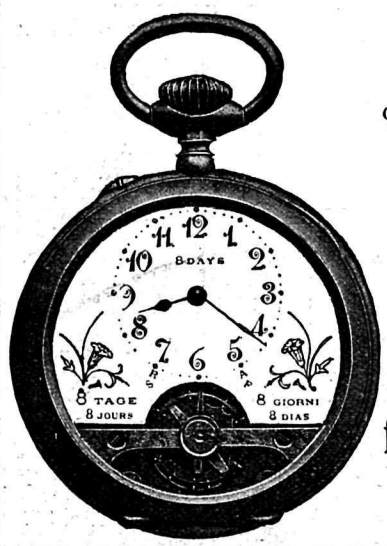

Montres 8 Jours

qualité soignée, spiral breguet

Calottes Autos

Catalogue illustré franco sur demande

L. Sandoz-Vuille

fabrique **„Presto“**

Le Locle

H 20061 C 2330

BANQUE POPULAIRE SUISSE

(Schweizerische Volksbank)

Capital et Réserves Fr. 76 Millions

Sièges : *à Altstetten, Bâle, Berne, Delémont, Fribourg, St-Gall, Genève, St-Imier, Lausanne, Montreux, Moutier, Porrentruy, Saignelégier, Tavannes, Thalwil, Tramelan, Uster, Wetzikon, Winterthur, Zurich.*

Réception de Dépôts en Compte Courant, contre Obligation sur Carnet d'Epargne. — **Avances** sous forme de Crédits en Compte courant ou Prêts contre garantie de titres, hypothèque, nantissement de marchandises ou cautionnement. — **Escompte et encaissement** de billets, titres remboursables et coupons. — **Emission de chèques et lettres de crédit.** — Achat et Vente de **titres de placement, devises et monnaies étrangères.** Exécution **d'ordres et de bourse.** — **Garde et gestion de fonds publics.** — **Location de coffres-forts.** — **Achat et vente de matières précieuses.** (H 5171 Y) 1303

G. Kung-Champod & Cie

Rue du Grenier 32 La Chaux-de-Fonds

Montres or pour Dames depuis 9 à 15 lig.

Bracelets Montres or, argent, plaqué

1320

Dernière création en boîtes et décors

Prompte livraison Prix avantageux

Fabrication d'Horlogerie

en petites pièces ancre H 20052 C

10 1/2 et 11 lignes ; Boîtes argent, acier, métal, plaqué or garanti 10 ans.

Façons tonneaux, décors en tous genres.

A. BARFUSS

Fritz Courvoisier, 3 -- LA CHAUX-DE-FONDS -- Fritz Courvoisier, 3

GRANDS PRIX Amsterdam 1883 Paris 1900 Milan 1906

RÉPÉTITIONS

en qualités courantes et qualités extra soignées

MOUVEMENTS PLATS

TOUTES GRANDEURS DEPUIS 17 LIGNES

CHRONOGRAPHES

COMPTEURS DE MINUTES

Tachymètres - Pulsomètres, etc.

MONTRES PORTEFEUILLE

Répétition 1 jour et 8 jours

PENDULETTES DE VOYAGE

Manufacture „Le Phare“

C. BARBEZAT-BAILLOT, LE LOCLE

H 20034 C 1504

Aegler S. A. Bienne (Suisse)

2230 (Maison fondée en 1878) H 1463 U

Fabrique de montres de dames : Rebberg, Final, Rolex

7 lig., 9 lig., 10 lig., 11 lig., 12 lig., 13 lig.

Montres de poche, bracelets, boutons, pendantifs, en tous métaux.

Bureau de vente à La Chaux-de-Fonds : Rue Daniel Jean Richard 43.

Tous les Journaux horlogers du monde (spécimens et tarifs)

peuvent être consultés à l'agence de publicité **Haasenstein & Vogler**, rue Léopold Robert 51, **La Chaux-de-Fonds**, laquelle expédie, **aux meilleures conditions**, n'importe qu'elle annonce **à tous les organes horlogers de l'univers.**

Vente aux Enchères

d'une

Fabrique avec outillage

marchandises et mobilier

L'Administration de la masse en faillite **Fabrique de boîtes de montres Ed. Renfer S. A., à Fleurier,** exposera en vente par voie d'enchères publiques, dans les locaux de la fabrique, dès **jeudi 13 novembre 1913, à 9 ½ heures du matin,** tout l'actif dépendant de cette masse et qui comprend particulièrement:

I

L'Immeuble à l'usage de fabrique, désigné sommairement comme suit au cadastre de Fleurier:

Art. 1030, rue de l'Ecole d'horlogerie, bâtiments, place et jardin de 1560 m².

Située à proximité immédiate de la gare, cette fabrique peut être utilisée pour n'importe quelle industrie.

Elle est assurée contre l'incendie fr. 134.000.

II

Toutes les machines et installations utilisées pour la fabrication des boîtes et autres, particulièrement:

Trois dynamos, courroies de transmission, courroies de dynamos, un ventilateur pour soudage, une rabotteuse avec appareil à fraiser et accessoires, un tour de mécanicien, une petite machine à fraiser avec pieds, accessoires et renvoi, trois tours d'outilleur avec accessoires et renvoi, dont un «Osterwald», une machine à découvrir «Breguet», un outillage à forge, six machines «Revolver», cinq et six pistons avec renvois et pinces, quatre machines à coulisses avec renvois, deux machines «Dubail» avec renvois, neuf machines à refrotter dont deux automatiques, trois pantographes «Dubail» avec pinces, une machine à facette «Favre», une machine à fraiser les serpentines, deux machines automatiques à tourner «Backler», trois machines à ciseler les carrures avec et sans mollettes, une poinçonneuse avec avancement automatique «Wernly», paliers, une presse «Providence», une douzaine de balanciers divers dont deux à frictions, un laminoir «Oerlikon», un laminoir «Moosber», un laminoir à coches, une machine «Breguet» à fraiser les carrures, deux petites machines «Breguet», à fraiser les fonds, sept tours à polir avec renvois et tasseaux, système «Sutzmann», deux machines à percer les cuvettes avec renvois, cinq tours à polir les bords, un aspirateur à poussière «Wunderli» avec tuyauterie, un dynamo «Langbein» avec installation pour bains et voltmètre, deux résistances, une machine à fraiser les passages de secrets, avec renvois, deux cisailles circulaires, etc.. etc.

III

Outils et divers tels que: un compresseur à air, une cisaille à main sur banc, un bâti de tour avec poupée, un placier avec coussinets fonte, un lapidaire et renvoi, un lot arbres et burins, un petit tour mécanicien avec renvoi et pince universelle, sept pinces à feu, crochets à feu, trois cuves rectangulaires en grès, cent creusets, quatre supports d'établi, nonante huit frappes pour cuvettes, cinquante quatre frappes taille-douce, treize frappes guillochées, soixante six frappes eau-forte, quatre-vingt-cinq frappes gros relief, étampes, poinçons, etc., etc.

IV

Mobilier: un pupitre américain avec fauteuil, tables, étagère, une machine à calculer, un coffre-fort, une vitrine à échantillons, un linoleum, deux régulateurs, quatre téléphones, deux lustres appliques, électricité et gaz, une vitrine avec balance de précision sur table à un tiroir, un bureau double, chaises, casiers, pupitres, matériel de bureau, une cinquantaine de chaises à vis, une soixante de quinquets électriques et supports, etc., etc.

V

Marchandises, telles que: fournitures diverses, fournitures pour terminage, polissage, achevage, assortiments divers, boîtes acier et métal en fabrication et terminées, boîtes en stock, montres diverses, une centaines de caisses d'emballage, un fût huile, un fût fer, une bonbonne acide nitrique, un lot coke pour chauffage, un lot houille de forge, un lot briquette, etc., etc. 2428

Il sera procédé en premier lieu à la vente des marchandises et du mobilier, puis ensuite à la vente des machines-outils et divers.

L'immeuble sera exposé en vente le samedi 15 novembre 1913, dès les deux heures de l'après-midi et les conditions de cette vente seront déposées le 31 octobre 1913.

Pour tous renseignements et visiter, s'adresser aux administrateurs de la masse, MM. **Fritz Porret,** préposé à l'Offices des faillites de Môtiers et **Henri Chédel,** avocat et notaire, à Neuchâtel.

TECHNICIEN

On demande dans Maison de 1er ordre à La Chaux-de-Fonds,

Technicien-Horloger

très expérimenté dans la fabrication de la montre soignée. Références indiscutables nécessaires pour situation très stable et de confiance, avec salaire élevé. Date d'entrée à convenir; discrétion absolue assurée.

Adresser les offres avec tous détails nécessaires sous chiffres H 23340 C à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.**

8‴ 15|12 - 9‴ 14|12 16|12 - 9‴ 3|4 ancre
H 4797 U **C. Schœni,** Bienne 2408

MOUVEMENTS 18 SIZE

On demande mouvements 18 size négative (21 lignes), qualité recommandable, absolument fidèle, en 7, 15 et 17 pierres.

Adresser offres s. chiffres **H 23258 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2477

Fabrique d'horlogerie compliquée

Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et poussoirs silencieux. - **Chronographes, carillons, quantièmes, automates.** - Nouveautés: **Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates.** 1395
«Concerto» déposé. Téléphone 713. **Rhabillages.** H 20018 C

Huile **SINE DOLO**
H 20015 C Qualitéextra-fine pr montres 1379
Huile pr Barillets, Pendules et Boîtes à musique
Graisse pour mécanisme de Remontoirs
fabriquées par **Ls ROSAT fils**
fabric. d'horlogerie soignée, LA CHAUX-DE-FONDS.

Mouvements ovales

Ayant déposé et breveté le mouvement ovale, nous tenons à mettre en garde tous fabricants qui étudient ce mouvement en petite dimension. H 15780 C 2488

Jules Bloch & Frère
Fabrique Diamant.

Avis et recommandation

Nous avons l'avantage d'informer Messieurs les fabricants d'horlogerie de l'ouverture d'un atelier de H 2002 U

Dorages et oxidages de roues

à la rue des Vergers n° 30 à Bienne.

Par de nombreuses années d'expérience et de pratique, nous sommes à même de livrer un travail parfait au prix du jour. Espérant être honorées de la confiance que nous sollicitons, nous nous recommandons au mieux. 2491

Mathilde Calkoen, Ida Chapuis.

Correspondant

Jeune homme allemand cherche place dans fabrique d'horlogerie pour la correspondance allemande. Prétentions très modestes.

S'adres. sous **H 23350 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2494

S. Stern Fils, Anvers
65, Longue rue d'Herenthals
achète au **comptant**
montres or, argent et nickel.

TABOURETS

en bois (vis en fer.)

Fourn. **Alfred Schray,**
2355 succ. de C. Heitz, **Bâle.**

Comptable-Correspondant

connaissant allemand, français, notions anglais, comptabilité américaine, fabrication, tous les travaux de bureau, cherche place de confiance dans maison d'horlogerie.

Faire offres sous chiffres **S 891 Y** à **Haasenstein & Vogler, Soleure.** 2487

Demande

Fournisseurs et fabricants de mouvements 9 lignes, cylindre, Court, prêts à la mise en boîte, sont priés de soumettre offres et prix à la **Case postale N° 200, sous E. B. Js, Genève.** 2455

Pignons

Spécialité avec roues arrondies et dorées d'avance

Jeux complets pivotés, Echappements compris.

Tous genres. — Toutes qualités.

Rodé-Stucky
Genève 2194
80, Rue St-Jean, 80

S. GOLDENBERG

Safé Deposit, Chancery Lane,
London E. C. 1355
achète au comptant
tout lot de **montres** or, argent, métal et acier. H 852 Lo

On demande

offre de montres de poche genres bon marché. Achat au comptant par grandes quantités. 2490

Sackmann, Bâle, 85, Allschwilerstrasse. Hc 7564 Q

Moteur à benzine

A vendre un excellent moteur à benzine force 10 H.P. marche parfaite, prix avantageux.

S'adr. à la **Fabrique Honoré Buhler, St. Sulpice.** (Neuchâtel). H 3118 N 2492

CHINE

Mrs Carlowitz & C°, Hambur /Ch na. Hope Bros & Co. Ltd Shanghai, prient les intéressés de faire toutes leurs offres avec échantillons à Mr Ernest Tolck, Léop. Rob. 78, La Chaux-de-Fonds. Aucune offre directe ne sera prise en considération. 1835

Jeune Commis

cherche place dans bureau où il aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française. Correspondant allemand et calculateur 1er ordre, dactylographe. 2493

S'adresser s. chiff. **H 15783 C à Haasenstein & Vogler, La Chx-de-Fds.**

On demande à acheter

2 tours révolvers

au barillet, en bon état. 2495

S'adresser à **J. Simon,** rue de Rivoli 14, **Paris.** H 23376 C